



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Mars 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 21.03.2023 <u>Date d'affichage</u> 21.03.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Sylvie ROUSSELLE, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mme Mélanie DELANNOIS, Mrs Donato MIRAGLIA, Bernard DELEMER, Philippe, DESCHODT, Quentin BERNARD ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DELANNOIS à Mme DEHAENE, M. MIRAGLIA à M. BEAREZ, M. DELEMER à M. ROUSSEAU, M. DELSCHODT à M. GOUPY, M. BERNARD à Mme NOTO-GOS SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°18/2023/CM/CM

Objet : Projet de micro-forêt urbaine

Après une expérimentation réussie en 2022 dans la ville de Castres, la société d'assurance MACIF a pour ambition de favoriser la création de « micro-forêts urbaines » sur l'ensemble du territoire national, à savoir la mise en place de petits écosystèmes forestiers inventés par le botaniste japonais Akika Miyawaki.

Ce projet environnemental vise à lutter contre les conditions de l'air dégradé en milieu urbain et contre le déclin de la biodiversité. Il vise également à reconnecter les citoyens et notamment les enfants, à la nature.

Pour mettre en place cette opération, la commune de Marchiennes s'engage à proposer un terrain propre, à trouver des partenaires bénévoles par la participation des enfants scolarisés dans la commune, des parents d'élèves et des élus municipaux.

L'étude, l'analyse du sol, les travaux de préparation, la fourniture et la plantation des arbres sont à la charge de la Macif. Aucun aspect financier n'est sollicité auprès de la commune.

Le terrain communal choisi pour ce projet est situé rue d'Angleterre et le collège Marguerite Yourcenar. Il s'agit de la parcelle cadastrale plan B 1886, d'une superficie de 3739 m².

Ce terrain est une pâture entièrement clôturée qui ne nécessite aucun aménagement. Actuellement, il est régulièrement entretenu par la commune pour la coupe de l'herbe. A priori 1000 m² pourrait suffire sur cette parcelle.



Il est précisé que si ce projet est retenu, en aucune manière les agents communaux ne seront mis à contribution, si ce n'est que pour la livraison d'un terrain propre.

La MACIF est en capacité d'investir 20000 euros pour cette opération et il est également précisé que la MACIF et ses acteurs resteront décisionnaires sur le projet.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet de micro-forêt urbaine en lien avec la société MACIF.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Claude MERLY